

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 19 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre

CANTON  
Albi-Sud

*Nombre de conseillers*

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIÈS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 12 septembre 2023, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Présents 9  
Votants 9

**Étaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL, David FERRÉ et Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE ET DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE  
DÉSIMPÉRMÉABILISATION, RÉAMÉNAGEMENT ET RENATURATION DE LA PLACE PRINCIPALE**

**Monsieur le Maire expose :**

Les aménagements extérieurs de la place ont été réalisés au coup par coup et sont largement minéralisés. Ils sont presque entièrement revêtus d'enrobé (parking voies d'accès, de service) et confèrent au lieu une ambiance routière qui contraste avec la nature environnante des coteaux, des boisements.

Le projet consiste à désimpermeabiliser les sols et donner un caractère paysager au site, valoriser la topographie du site et le rapport au cours d'eau en partie basse.

Fin 2022, la commune de Saliès avait répondu à un appel à projet « Désimpermeabilisons les sols, urbains ! », lancé par la Région Occitanie et les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Adour-Garonne. Le projet de la commune a reçu un avis favorable.

Le plan de financement prévisionnel :

<b>Restructuration de la cantine scolaire</b>	<b>HT</b>
Montant estimatif des travaux	<b>479 980 €</b>
Demande de subvention auprès de la Région : 15,31 %	73 485 €
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau : 64,69 %	310 499 €
Total des subventions demandées	383 984€
<b>Reste à charge de la commune (20%)</b>	<b>95 996 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le projet de désimperméabilisation, de végétalisation et de réaménagement de la place principale du village.

**ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et de la Région Occitanie pour la réalisation de travaux et d'aménagement suivants :

Nature des travaux : Désimperméabilisation, végétalisation et réaménagement de la place principale du village.

Coût prévisionnel : 479 980 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Région :	73 485 (soit 15,31%)
- Agence de l'eau	310 499 (soit 64,69%)
- Autofinancement :	95 996 (soit 20,00%)

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

**S'ENGAGE VIS-A-VIS DE LA RÉGION ET DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE :**

1. à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée
2. à commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention,
3. à inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification des subventions, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet,
4. à informer tous les partenaires financiers de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, le bénéficiaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée.
5. À faire mention sur tout support ou manifestation de la participation des différents contributeurs financiers.

**Certifié conforme au Registre.**

**Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 19 septembre 2023**

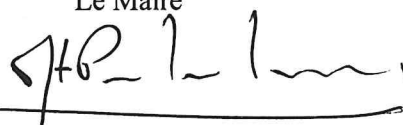
Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX



Transmise en Préfecture et mise en ligne le **22 SEP. 2023**